

Rapport d'enquête dans l'affaire du Pr. Ragnar Rylander

Genève, le 6 septembre 2004

| | |
|--|----|
| Résumé | 3 |
| 1. Introduction..... | 5 |
| 1.1 Situation de la question..... | 5 |
| 1.2. Spécificité de l'enquête | 6 |
| 2. L'enquête et la documentation..... | 7 |
| 3. Résultats | 9 |
| 3.1 Liens entre le Pr. Rylander et l'industrie | 9 |
| 3.1.1. Ragnar Rylander a travaillé secrètement pour l'industrie du tabac dès les années soixante et lui a rendu des services très divers..... | 9 |
| 3.1.2. Ragnar Rylander a dissimulé ses liens avec l'industrie du tabac pour donner à son activité scientifique une apparence d'indépendance. | 10 |
| 3.2. Un scientifique sous influence | 11 |
| 3.2.1 Les « symposia Rylander » | 11 |
| 3.2.2. Le rapport de l'Environmental Protection Agency sur la fumée passive et le rôle de Ragnar Rylander dans la réaction de l'industrie du tabac..... | 14 |
| 3.2.3. Les connections chinoises de Ragnar Rylander et la politique asiatique de l'industrie du tabac | 15 |
| 3.3. Etude sur les habitudes alimentaires de femmes non-fumeuses vivant avec des fumeurs ou des non-fumeurs | 16 |
| 4. Conclusions | 18 |
| 5. La défense du Pr Rylander | 19 |
| 6. Recommandations | 19 |

Résumé

Instituée par le délégué à l'intégrité de notre Faculté en conformité avec les directives de l'Académie suisse de sciences médicales, la Commission d'établissement des faits a enquêté sur les allégations de manquements à l'intégrité scientifique à l'encontre du Pr. Ragnar Rylander, professeur associé à la Faculté de médecine, dans le cadre de la plainte en diffamation que celui-ci avait formée contre M. Pascal Diethelm et le Dr. Jean-Charles Rielle. On se souvient qu'en dernière instance, la Cour de Justice avait jugé dans son arrêt du 15 décembre 2003 que MM. Diethelm et Rielle avaient apporté la preuve de leurs reproches à l'endroit du Pr. Rylander et débouté ce dernier de toutes ses prétentions.

Sur la base de son enquête, la présente Commission est arrivée aux conclusions suivantes en ce qui concerne l'activité dans le domaine des effets de la fumée passive du Pr. Rylander, en tant que chercheur et en tant qu'expert:

Le Pr. Rylander ne peut être considéré comme un chercheur indépendant par rapport à l'industrie du tabac, car il entretenait des liens durables et largement secrets de consultant de cette industrie. Des documents très nombreux montrent que le Pr. Rylander ne prenait guère d'initiative dans ce domaine sans en référer abondamment à ses correspondants au sein de l'industrie du tabac, en particulier la société Philip Morris. Parmi ces correspondants, il y a des scientifiques employés par Philip Morris, mais aussi les juristes d'une étude d'avocats défendant les intérêts de l'industrie.

Les études épidémiologiques concernant la fumée passive conduites par le Pr Rylander répondaient à des initiatives de l'industrie du tabac, qui attendait de ces études qu'elles étayent un message sceptique sur les effets de la fumée passive, selon une logique stratégique définie par elle.

De plus, le Pr. Rylander a travaillé comme agent stipendié par l'industrie et non comme chercheur libre dans les domaines suivants :

- en qualité d'expert, par exemple auprès de l'Agence américaine de protection de l'environnement (en anglais, EPA);
- en tant qu'organisateur de réunions scientifiques sur le thème de la fumée passive;
- en tant que représentant de Philip Morris auprès d'un de ses laboratoires menant des recherches en partie secrètes sur la fumée passive;
- en tant qu'agent d'influence auprès d'une Université (Hong Kong) invitée à donner une promotion importante à une chercheuse elle-même au service de l'industrie du tabac, afin de donner à l'industrie du tabac une plate-forme académique en Asie.

Il doit être noté :

- a) qu'à aucun moment, la Commission n'a reproché au Pr. Rylander ses opinions en tant que telles, ni d'ailleurs le fait qu'il ait accepté un financement de ses recherches par l'industrie du tabac.
- b) que la Commission ne s'est pas prononcée sur les activités du Pr. Rylander sans lien avec la question du tabac.

La Commission considère en revanche que la *dissimulation* de la portée réelle des liens de dépendance par rapport à l'industrie du tabac et *l'alignement* de ses activités de chercheur et d'expert dans le domaine de la fumée du tabac sur les objectifs stratégiques de l'industrie constituent une atteinte à l'intégrité scientifique que la population et ses pairs sont en droit d'attendre d'un chercheur universitaire.

La Commission estime qu'il est dans son rôle de proposer des mesures pour compenser le dommage causé par les infractions à l'intégrité scientifique du Pr. Rylander, et surtout pour prévenir la répétition de telles atteintes. A cet effet, elle propose les cinq mesures suivantes :

1- La communauté scientifique et le public doivent savoir que les travaux de Ragnar Rylander sur les effets de la fumée environnementale sur la santé sont entachés de graves suspicions car l'auteur n'a pas révélé des conflits d'intérêts propres à influencer la portée de ces travaux et qu'il ne peut être considéré comme un scientifique indépendant, compte tenu de son rôle d'employé secret de l'industrie du tabac. La Commission d'établissement des faits propose que des notices à cet effet soient envoyées aux journaux suivants :

- European Journal of Public Health
- Archives of Environmental Health

2- Les manquements du Pr. Rylander à l'intégrité scientifique ne prennent sens que dans le cadre de la stratégie conçue et menée par l'industrie du tabac pour semer le doute sur la toxicité de la fumée, en particulier pour les non-fumeurs. Le destin d'une personne ne doit pas nous faire oublier que la culpabilité la plus impardonnable est celle d'une force institutionnelle et commerciale, l'industrie du tabac, dont les objectifs et les intérêts sont en contradiction à la fois avec la santé publique et avec la science médicale. L'immense documentation issue de l'industrie du tabac et rendue publique du fait des jugements prononcés contre cette industrie par les tribunaux américains montre que ces sociétés ont tenté de manipuler l'opinion pendant des décennies et que l'engagement ciblé de nombreux scientifiques a été un instrument privilégié de cette entreprise de désinformation. L'industrie du tabac ne peut être considérée comme un partenaire crédible d'une recherche scientifique indépendante. La Commission propose qu'il soit désormais interdit aux membres de l'Université de solliciter un subside de recherche ou une fonction de consultant, directe ou indirecte, auprès de l'industrie du tabac. Cette mesure vise à protéger l'intégrité scientifique des chercheurs.

3- L'interdiction proposée ci-dessus a probablement une portée plutôt symbolique compte tenu du contexte actuel. Or la Commission tient à ce que ses recommandations soient à la hauteur des défis à venir et propose donc que la Faculté et l'Université s'engagent dans une réflexion approfondie sur les liens entre recherche universitaire et secteur privé. Le financement privé de la recherche biomédicale est une réalité incontournable de l'innovation thérapeutique, en particulier dans le domaine pharmaceutique. Cela n'est pas nouveau et de tels partenariats sont nécessaires au progrès des thérapeutiques. Pourtant, c'est aujourd'hui la nature même des liens entre l'industrie et la recherche universitaire qui subit une mutation à grande échelle. De deux mondes distincts obéissant à leurs règles propres, on est passé de plus en plus souvent à une interpénétration profonde, due en particulier à l'impératif de valorisation économique du savoir universitaire. Comment organiser de tels partenariats de façon mutuellement bénéfique et en préservant la vocation première de l'université, à savoir la recherche désintéressée de la vérité scientifique : voilà une question qui interpelle de façon urgente toute la communauté universitaire. La Commission souhaite que les autorités universitaires prennent des mesures proactives pour anticiper et maîtriser les développements dans ce domaine.

4- Le manque de vigilance qui avait cours à l'époque a facilité les graves manquements à l'intégrité scientifiques dont Ragnar Rylander s'est rendu responsable. La Commission souhaite que soient rappelées à tous les membres de l'Université les règles désormais bien établies en matière de transparence et de révélation des conflits d'intérêts qui doivent régir leurs relations avec l'Université, les départements universitaires, les organismes de financement de la recherche et les journaux scientifiques. Par ailleurs, les défis posés à l'intégrité scientifique évoluent et demandent de la part de l'Université un travail suivi d'adaptation. Lorsque la nécessité de règles nouvelles apparaît, celles-ci doivent être instituées et assorties de sanctions en cas de violation. De plus, il convient que les directions de l'Université, des facultés et départements soient complètement informées des activités accessoires (consultants, implication dans des sociétés commerciales) des membres du corps professoral et intermédiaire et que les normes pour les curriculum vitae reflètent cette exigence. Cela vaut aussi pour les professeurs associés, poste dont l'utilité pour s'attacher des compétences extérieures à l'Université n'est plus à démontrer, mais qui ne doit pas devenir une occasion de laxisme administratif.

5. La Commission souhaite qu'une information, voire une formation spécifiques soient mises sur pied à l'attention des jeunes chercheurs, afin que ceux-ci acquièrent les moyens d'exercer lucidement cette vocation et sachent gérer sans naïveté et dans la pleine conscience de leur rôle propre des collaborations industrielles. La Commission propose que le Rectorat et les Décanats organisent une consultation sur la forme à donner à cette mission. Ce travail se situerait dans le prolongement de celui actuellement mené par le Rectorat pour étendre à l'ensemble des Facultés les directives sur l'intégrité dans la science. De telles directives devraient faire l'objet d'un enseignement spécifique, dans lequel les chercheurs en activité devraient être impliqués, avec d'autres spécialistes.

Comme le Pr. Rylander est à la retraite et que la responsabilité administrative est prescrite¹, le présent rapport n'a pas à proposer de mesures disciplinaires.

¹ Conclusions et mesures du Rectorat (6 novembre 2001), §1.2.

Rapport détaillé

1. Introduction

1.1 Situation de la question²

Dans ce rapport, nous définissons comme « industrie du tabac » (ci-après abrégé IT) l'ensemble des sociétés commerciales impliquées dans la vente de cigarettes. Dans le contexte qui nous occupe, il s'agit essentiellement de sociétés anglo-américaines ayant forgé certaines alliances stratégiques, révélées par des procédures judiciaires aux Etats-Unis. Celles-ci ont débouché sur des accords contraignant les sociétés en question à rendre disponibles sur Internet un grand nombre de documents confidentiels.

Nous utilisons le terme de « fumée passive » pour définir l'exposition de tiers à la fumée dégagée dans l'atmosphère par le fumeur.

La création de la présente Commission en été 2003³ s'inscrivait dans un contexte marqué par une procédure judiciaire en cours, qui s'est terminée avec l'arrêt de la Cour de Justice du 15 décembre 2003. L'existence d'une procédure judiciaire ne relevait pas l'Université de son obligation de diligenter une enquête sur les allégations faites à l'encontre du Pr. Rylander, car ces griefs concernaient la déontologie du chercheur scientifique, dont l'institution académique est garante.

En effet, l'exercice responsable de la liberté de recherche est avant tout l'affaire des chercheurs eux-mêmes et de leurs institutions, ce qui implique qu'ils ont le droit et le devoir de juger ceux qui enfreignent les règles de la déontologie scientifique. De plus, l'expérience montre que de telles infractions ne constituent pas nécessairement des délits et restent donc souvent ignorées du droit. L'arrêt de la Cour de cassation pénale dans l'affaire Ragnar Rylander relève d'ailleurs que : « La fraude scientifique n'est pas une notion qui ressortit au droit fédéral »⁴. Ce dernier trace à l'activité scientifique un cadre normatif très général, relevant principalement de la liberté de la recherche.⁵

D'emblée, des différences importantes sont apparues entre l'affaire qui nous occupe et les cas de fraude scientifique qui ont défrayé la chronique à Genève et ailleurs. Lors de ces incidents, c'est souvent un collaborateur de l'inculpé qui suspectait une manipulation d'expériences ou un lecteur attentif d'une publication scientifique qui découvrait l'indice d'une falsification dans le compte-rendu d'une découverte prétendument spectaculaire. Ici, c'est l'obligation judiciaire faite à la société Philip Morris de rendre publics un grand nombre de documents secrets qui a fourni la matière de l'enquête initiale des dénonciateurs. Celle-ci a révélé en particulier l'étendue et la longévité des liens entre le Pr. Rylander et l'IT. Par la suite, c'est paradoxalement la plainte du Pr. Rylander contre ses dénonciateurs qui contribua à alourdir son dossier à charge, du fait de la convergence de nombreux témoignages avec les affirmations des dénonciateurs.

Avant même que l'affaire n'éclate au vu et au su du public genevois, les liens du Pr. Rylander avec l'IT avaient fait l'objet d'interrogations et de controverses dans la presse scientifique.⁶ Les actions reprochées à Ragnar Rylander s'inscrivent dans le contexte d'une opération de très grande envergure menée par l'IT pour dissimuler la nocivité de ses produits et tout particulièrement de la fumée passive. En effet, dès lors que les effets délétères de la fumée directe étaient impossibles à nier, l'IT⁷ avait établi une nouvelle ligne

² Les documents issus des procès contre l'industrie du tabac aux Etats-Unis et publiés sur le Web sur la base d'accords entre Etats et industrie sont référencés par un nombre ou une séquence alphanumérique unique appelée le « Bates number ». C'est l'identifiant utilisé dans le présent rapport, qui permet de retrouver les documents correspondants dans les sites Internet tels que Tobacco Documents Online (<http://tobaccodocuments.org/>) ou les bases de données de l'industrie. Les documents référencés « AH » ont été communiqués au Pr. Mauron par le Pr. Hedley.

³ Conformément aux directives de l'Académie suisse des sciences médicales sur l'intégrité scientifique, § 4.2.3.

⁴ Cour de cassation pénale, arrêt du 17 avril 2003

⁵ La liberté de la recherche et de l'enseignement est garantie par l'art. 20 de la Constitution fédérale et par plusieurs législations fédérales et cantonales, cf. Auer A, Malinverni G, et Hottelier M. *Droit constitutionnel suisse, vol II*. Berne : Staempfli (2000), §559ss.

⁶ Ong EK, and Glantz SA. Constructing "Sound Science" and "Good Epidemiology": Tobacco, Lawyers, and Public Relations Firms. *Am J Public Health* 2001;91:1749-57.

⁷ Dans les années septante, les cigarettiers avaient cherché à faire front contre leurs adversaires par un engagement mutuel secret (appelé *Operation Berkshire*) de ne pas céder face aux preuves accumulées de la nocivité de la fumée directe. Bien que cette unanimité fut assez vite brisée par la société British American Tobacco, elle résulta en une multitude d'activités

de défense autour de l'idée que fumer était un choix individuel, assumé par les fumeurs en connaissance de cause. Les données indiquant que la fumée était également nocive pour les non-fumeurs⁸ représentaient un défi existentiel pour l'IT, car elles ôtaient toute crédibilité à l'argument du libre choix. C'était la porte ouverte à des interdictions beaucoup plus draconiennes de la fumée dans les lieux publics. Le déni de la nocivité de la fumée passive, par le moyen d'études pilotées par l'industrie pour démontrer l'innocuité de la fumée secondaire, ou au moins jeter le doute sur cette question, devenait un enjeu stratégique de la plus haute importance.⁹ L'IT y investit des moyens financiers et humains considérables.¹⁰ Elle chercha à obtenir de chercheurs qu'ils prennent des positions et publient des résultats minimisant les risques de la fumée passive, et, si possible, qu'ils le fassent sous le couvert d'une prétendue indépendance scientifique.¹¹ La Cour de justice sera sensible à cette dimension manipulatrice lorsqu'elle reconnaîtra, en son second arrêt du 15 décembre 2003, que l'expression « fraude sans précédent » utilisée par les accusateurs du Pr. Rylander n'était pas diffamatoire.¹²

1.2. Spécificité de l'enquête

Avec le jugement de la Cour de justice du 15 décembre 2003 déboutant Ragnar Rylander de toutes ses prétentions, et ce dernier ne s'étant pas pourvu en nullité auprès du Tribunal fédéral, il faut considérer que le volet judiciaire de l'affaire est clos et que les tribunaux ont reconnu la véracité des accusations formulées à l'endroit de Ragnar Rylander. Rappelons que celles-ci sont au nombre de trois :

- 1- Ragnar Rylander « avait été secrètement employé par un fabricant de cigarettes » ;
- 2- Ragnar Rylander était « l'un des consultants les plus grassement payés » par celui-ci ;
- 3- les agissements de Ragnar Rylander correspondent à « une fraude scientifique sans précédent ». La Cour précise que ce terme désigne le double jeu de Ragnar Rylander se présentant comme chercheur indépendant d'une part, et de « collaborateur au service d'une industrie qui s'est toujours placée à l'opposé de la santé publique, d'autre part ». Le terme de fraude scientifique ne désigne pas les modifications apportées à la base de données de l'étude de Ragnar Rylander et Ysabelle Mégevand sur les risques de la fumée passive pour les enfants. Cette modification a été largement évoquée au procès et illustre l'influence qu'avait le correspondant scientifique principal de Ragnar Rylander chez Philip Morris (T. Osdene), mais il est impossible de prouver qu'elle corresponde à « des résultats de recherche inventés » ou encore « une falsification intentionnelle de données de base » au sens du paragraphe 3.3. des directives de l'ASSM.

La tâche de notre Commission consistait à réexaminer les preuves d'ores et déjà rassemblées à l'occasion des quatre procès de « l'affaire » et à vérifier auprès du Pr. Rylander s'il n'en existait point d'autres. Ce réexamen n'était pas juridique -ceci relève des tribunaux- mais déontologique, visant à établir si les normes de l'honnêteté scientifique universitaire ont été bafouées. En effet, celles-ci sont implicites à toute activité de recherche académique digne de ce nom et nécessaires à son succès. Ces normes comprennent l'exactitude et l'objectivité dans l'obtention des résultats de recherche, leur évaluation et leur publication. De plus, une publication scientifique doit permettre, dans toute la mesure du possible, à la communauté scientifique de se faire une idée précise de la valeur de la contribution faite par les auteurs à la connaissance scientifique et cela implique obligatoirement la révélation de tout conflit d'intérêt éventuel.

Dans le domaine biomédical, la déontologie est de plus en plus codifiée sous forme de textes normatifs, comme par exemple les directives de l'Académie suisse des sciences médicales,¹³ du *Council for International Organizations of Medical Sciences* (CIOMS)¹⁴ ou encore des éditeurs de journaux

propagandistes coordonnées entre associations nationales de fabricants de tabac ; cf. Francey N and Chapman S. « Operation Berkshire » : the international tobacco companies' conspiracy. *BMJ* 2000; 321:371-4.

⁸ Hirayama T. Non smoking wives of heavy smokers have a higher risk of lung cancer: a study from Japan. *BMJ* 1981; 282:183-5.

⁹ Hong M and Bero L. How the tobacco industry responded to an influential study of the health effects of secondhand smoke. *BMJ* 2002; 325:1413-6.

¹⁰ Yach D. and Bialous SA. Junking Science to Promote Tobacco. *Am J Public Health* 2001;91:1745-8.

¹¹ Memorandum Thompson à Kloepfer, 18.10.68, TIMN 0071488.

¹² Arrêt de la Cour de Justice, chambre pénale, audience du lundi 15 décembre 2003.

¹³ Intégrité dans la science. Directives de l'ASSM relatives à l'intégrité scientifique dans le domaine de la recherche médicale et biomédicale et à la procédure à suivre en cas de fraude (juin 2002).

http://www.samw.ch/content/Dokumente/f_CIS_RL.pdf (accédé le 7.11.2003).

¹⁴ 1991 International Guidelines for Review of Epidemiological Studies.

http://www.cioms.ch/frame_1991_texts_of_guidelines.htm (accédé le 7.11.2003).

médicaux¹⁵. Ces directives donnent une formulation précise à des normes qui traditionnellement étaient censées aller de soi au sein de la communauté scientifique. Il convenait donc d'être attentif au caractère évolutif de ces normes, en particulier celles qui concernent les collaborations entre chercheurs universitaires et milieux industriels, de façon à éviter de juger à l'aune de sensibilités actuelles des faits en partie anciens. C'est un point dont il a été tenu compte dans l'évaluation des activités litigieuses du Pr. Rylander.

Pour d'autres aspects de la déontologie, comme par exemple l'honnêteté et la franchise dans la communication scientifique, les codifications récentes représentent la synthèse de valeurs éthiques consacrées par un long usage, car consubstantielles à l'activité scientifique.

2. L'enquête et la documentation

L'enquête s'est basée sur les documents suivants :

- les documents remis à notre Commission par M. Pascal Diethelm et le Dr. Jean-Charles Rielle ;
- les documents remis par le Prof. André Rougemont au président de la Commission pour consultation ;
- Les documents remis par le vice-recteur Peter Suter au président de la Commission pour consultation ;
- les courriers envoyés au Pr. Martin McKee (Londres), Staffan Edén (Göteborg), Anthony Hedley (Hong Kong), ainsi que la documentation que ce dernier a remis au Pr. Mauron ;
- Le manuscrit d'un article de P. Diethelm, JC Rielle et M. McKee accepté pour publication dans le journal britannique *The Lancet* ;
- les entretiens du Pr Mauron avec :
 1. le Pr. Théodore Abelin, professeur honoraire à l'Université de Berne,
 2. le Pr. André Rougemont, directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive,
 3. le Pr. Olivier Jeanneret, ancien directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive (par téléphone),
 4. le vice-recteur Peter Suter (anciennement doyen de notre Faculté), qui a remis au Pr. Mauron certains documents conservés au Rectorat,
 5. Mme Ysabelle Mégevand, ancienne collaboratrice du Pr. Rylander, ainsi que la lettre envoyée par cette dernière au Pr Mauron,
 6. Mme Marie-Claire Snella, ancienne collaboratrice du Pr Rylander et la lettre qu'elle lui a fait parvenir,
 7. M. Jean-Pierre Etter, collaborateur de l'Institut de médecine sociale et préventive.

Le mercredi 10 septembre 2003 de 14h00 à 18h00, notre commission a auditionné MM. Rielle et Diethelm, qui lui ont transmis la documentation qu'ils avaient réunie à l'appui de leurs allégations. La Commission leur avait indiqué à l'avance les quatre axes qu'elle souhaitait particulièrement voir investigués, et ce sont ces thèmes qui ont servi de fil conducteur à la discussion approfondie des éléments de preuve présentés. Ainsi la Commission souhaitait examiner particulièrement les documents qui :

- 1) établiraient le lien contractuel entre Ragnar Rylander et l'IT et ses filiales (INBIFO, Fabriques de Tabac Réunies), y compris la nature des prestations, les liens fonctionnels, les montants versés, la participation à des meetings réservés aux consultants de l'industrie, etc.;
- 2) documenteraient un rôle actif éventuel de Ragnar Rylander dans l'élaboration de la stratégie de l'IT (et pas seulement comme simple exécutant) et permettraient d'évaluer l'importance de Ragnar Rylander en comparaison avec d'autres scientifiques impliqués de façon similaire;
- 3) documenteraient des échanges entre Ragnar Rylander et l'industrie concernant l'analyse et l'interprétation des études effectuées par Ragnar Rylander, avant publication de celles-ci;
- 4) expliciteraient l'intention de dissimuler les liens entre Ragnar Rylander et l'IT;
- 5) tout autre document pertinent nommant ou impliquant directement Ragnar Rylander.

Par ailleurs, un certain nombre d'informations apparues dans la presse médicale, y compris à une date récente, apportent des compléments de preuve importants.

Le Pr. Rylander a été invité à donner son point de vue sur l'affaire par lettre du 25 novembre 2003. Dans un appel téléphonique au Pr. Mauron en date du 17 décembre 2003, il y a proposé de répondre par écrit aux questions posées dans cette lettre et manifesté sa disponibilité à être auditionné par la Commission. Ses réponses aux griefs formulés par la Commission sont contenues dans une lettre du 26 janvier 2004, qui a servi de base à l'audition du Pr. Rylander par la Commission. Celle-ci a eu lieu au Décanat de la Faculté de

¹⁵ Uniform Requirements for Manuscripts Submitted to Biomedical Journals (The Vancouver guidelines). *Ann Intern Med.* 1997; 126:36-37.

médecine en date du 16 mars 2004 de 14h à 16h45. Le Pr. Rylander a eu l'occasion de s'expliquer sur les griefs formulés à son endroit. L'audition a été suivie d'un courrier du Pr. Rylander (23 mars 2004) contestant les charges retenues contre lui.

Les documents réunis par le Pr. André Rougement et ceux transmis par le vice-recteur Peter Suter retracent les étapes de l'affaire à partir de la plainte déposée par le Pr. Rylander à l'encontre de M. Pascal Diethelm et du Dr. Jean-Charles Rielle. Ils contiennent aussi les documents relatifs à l'enquête des trois doyens, les conclusions du Rectorat ainsi que le rapport du Pr. Timothy Harding. Ces documents ne font pas apparaître d'éléments nouveaux au regard de ceux que les procédures judiciaires ont révélés, à une exception près, les curriculum vitae fournis par le Pr. Rylander à l'administration. Alors qu'il y énumère diverses fonctions d'expert et de conseiller, ces documents restent muets sur ses relations avec l'IT.

Les entretiens avec les professeurs Jeanneret et Rougement, ainsi qu'avec le Dr. Jean-François Etter font ressortir que Ragnar Rylander jouissait d'une très bonne réputation de chercheur productif et d'enseignant apprécié. Son charisme personnel et l'ascendant qu'il exerçait sur les personnes travaillant avec lui ont contribué à lui donner une très grande liberté d'action dans le cadre de l'Institut de médecine sociale et préventive (IMSP), d'autant plus que ce n'était pas là son affiliation principale. Sa capacité à attirer des financements extérieurs était connue, mais plutôt valorisée, compte tenu des modestes moyens mis à la disposition de la médecine préventive. L'origine des financements obtenus par Ragnar Rylander ne semble pas avoir suscité de débats au sein de l'IMSP, à l'exception d'une discussion controversée suscitée par M. Jean-Pierre Etter, discussion dont plusieurs collaborateurs se souviennent, mais qui est restée sans lendemain. D'après Jean-Pierre Etter, Ragnar Rylander nia à cette occasion recevoir un financement de l'IT pour ses études mais articula le nom d'une fondation américaine (d'après le Pr. Rylander, il s'agissait du *Center for Indoor Air Research*). Il semble difficile de reconstituer l'étendue exacte des informations concernant la nature des liens entre Ragnar Rylander et Philip Morris accessibles aux divers membres de l'IMSP à l'époque. Les entretiens avec Mmes Mégevand et Snella n'ont pas non plus apporté d'éléments nouveaux à l'enquête. A leur avis, Ragnar Rylander ne cachait pas le fait d'avoir des relations avec l'IT.

Le Pr. Théodore Abelin s'est intéressé dès le début de sa carrière à l'influence de l'IT sur certains chercheurs et a réuni au fil des années une abondante documentation à ce sujet. A l'occasion du symposium organisé à Genève (1983) par Ragnar Rylander, il a mis en garde le Pr. Olivier Jeanneret sur l'origine des fonds. Lors de son entretien avec le Pr. Mauron, le Pr. Abelin a précisé son analyse d'un article de Ragnar Rylander dans *l'International Journal of Epidemiology*,¹⁶ analyse également évoquée dans son témoignage au Tribunal de Police. Dans l'article incriminé, Ragnar Rylander commente une étude qui suggère, selon lui, que dans certains groupes ethniques, les femmes qui fument un petit nombre de cigarettes par jour pourraient avoir un risque de cancer du poumon inférieur à celui des non-fumeuses. Or, sur la base d'un test statistique que Ragnar Rylander ne pouvait ignorer, ce résultat s'avère non significatif. De plus, le Pr. Abelin estime que Ragnar Rylander a sciemment caché certaines données scientifiques publiées qui tendaient à démentir que la nutrition était un facteur confondant des études sur les effets nocifs de la fumée passive.

Les renseignements obtenus du Pr. Anthony Hedley de Hong Kong résultent d'une démarche de ce dernier auprès du Rectorat de l'Université de Genève. Mis au courant du procès intenté par le Pr. Rylander, le Pr. Hedley a fait part au recteur de documents mettant en cause Ragnar Rylander dans une tentative d'infiltration de la Faculté de médecine de Hong Kong au bénéfice de Philip Morris en 1989. Mis en contact avec le Pr. Mauron, le Pr. Hedley lui communiqua les informations en sa possession, qui sont commentées au chapitre 3.2.3.

La source la plus importante sur laquelle s'est basée la Commission sont les très nombreux documents repérés dans les bases de données de l'IT par MM. Diethelm et Rielle, ainsi que les compléments d'information fournis par le Pr. Hedley. La Commission s'est efforcée de faire une interprétation indépendante et objective de ces informations, qui ne peuvent pas être considérées de seconde main. En effet, ces documents sont des originaux en relation directe avec Ragnar Rylander : il en est l'auteur, le destinataire, ou encore ils émanent d'acteurs importants de l'IT et éclairent la position de Ragnar Rylander parmi les consultants de l'industrie.

¹⁶ Rylander R. Environmental Exposures with Decreased Risks for Lung Cancer. *Int J Epidemiology* 1990; 19/3 suppl1: S67-S72.

3. Résultats

Notre examen de la documentation réunie est organisé selon trois axes thématiques. Nous analysons d'abord la nature des liens entre Ragnar Rylander et l'IT, puis les effets de ces liens sur les activités de chercheur et d'expert de Ragnar Rylander dans ses relations avec la communauté scientifique et les journaux scientifiques. Enfin, nous examinons les doutes qui pèsent sur la validité des travaux scientifiques de Ragnar Rylander concernant la fumée passive.

3.1 Liens entre le Pr. Rylander et l'industrie

3.1.1. Ragnar Rylander a travaillé secrètement pour l'industrie du tabac dès les années soixante et lui a rendu des services très divers.

Cette relation contractuelle est abondamment documentée, surtout depuis le contrat de consultant daté du 7.12.1972 qui le lie à Philip Morris via INBIFO (Institut für Biologische Forschung), un Institut de recherche à Cologne appartenant à Philip Morris.¹⁷ Il s'avère que la venue à temps partiel de Ragnar Rylander à Genève (d'abord comme chargé de recherche, puis comme professeur invité et enfin comme professeur associé) était liée à la possibilité d'être consultant de Philip Morris. L'aspect pécunier de cette association apparaît d'emblée dans la correspondance de Ragnar Rylander avec Tom Osdene, « principal scientist » chez Philip Morris :

“I am still in the process of analyzing the possibilities to move to Geneva and several practical problems there have been solved. A main problem at the time is the financial situation as the salary, which I will be offered is considerably less than my present here in Stockholm. It will thus be necessary for me to obtain consultantships and I was glad to know from the conversation we had over the telephone that our present joint work can also be performed under the terms of a consultantship.”¹⁸

Les échanges confidentiels entre H. Wakeham, directeur de la recherche de Philip Morris et T. Osdene définissent les obligations initiales de Ragnar Rylander vis-à-vis de Philip Morris. Celui-ci serait le représentant de Philip Morris auprès d'INBIFO et sa présence physique à Cologne serait exigée trois jours par mois. Officiellement, Ragnar Rylander serait rémunéré par les Fabriques de Tabac Réunies (Neuchâtel), mais en réalité Ragnar Rylander superviserait les projets de Philip Morris à INBIFO.^{19,20} Par ailleurs, une clause d'exclusivité contraignait Ragnar Rylander à mettre fin à ses relations contractuelles précédentes avec la société Lorillard (un autre fabricant de cigarettes).²¹

Philip Morris avait fait l'acquisition d'INBIFO par l'intermédiaire de sa filiale neuchâteloise, Fabriques de Tabac Réunies, pour pouvoir mener des recherches toxicologiques sur le tabac avec une discrétion impossible à garantir aux Etats-Unis. Le lien entre Philip Morris et Ragnar Rylander était partie prenante d'un réseau intriqué destiné à rendre aussi opaque que possible le fait que l'IT finançait des recherches sur la fumée à INBIFO et utilisait Ragnar Rylander comme représentant et agent d'influence. De nombreux documents indiquent la permanence de ce lien entre Philip Morris et Ragnar Rylander au fil des années quatre-vingt,^{22,23} et encore en 1995²⁴, en 1997²⁵ et en 2002²⁶. La rémunération correspondant à cette fonction était importante, et distincte des sommes que Ragnar Rylander percevait comme soutien financier aux travaux de son laboratoire.^{27,28} Ce dernier document montre aussi que les honoraires de consultant de Ragnar Rylander lui étaient versés indépendamment de tâches particulières demandées par Philip Morris, du moins à une certaine époque. Par la suite, Philip Morris établit des catégories comptables plus fines, qui,

¹⁷ Contrat daté du 7.12.1972, 2081912524

¹⁸ Lettre Rylander à Osdene du 19.7.1972, 2501367907.

¹⁹ Mémorandum Wakeham à Osdene du 28.7.1972, 1000259869/70. Voir aussi Mémorandum Osdene à Wakeham du 18.9.1972, 2501370551/4.

²⁰ Mémorandum Osdene à Wakeham du 18.9.1972, 2501370551/4.

²¹ Lettre Rylander à Spears du 11.12.1972, 01252244.

²² « Consultant budget » 1980-1984, 2015054704

²³ « Science and technology budget for consultants » 1986-1989, 2001202325.

²⁴ Rapport d'inspection d'INBIFO, 2050754433

²⁵ Memorandum Carchman à Banty du 10.7.97, 2063590979

²⁶ Tribunal de police, audience du 9.4.2002

²⁷ Memorandum Carchman à Banty du 10.7.97, 2063590979

²⁸ Memorandum PM Corporate Scientific Affairs, non daté, 2023223287/90

en tout état de cause, montrent la diversité des services rendus à son employeur secret :²⁹ présentations et commentaires sur la fumée passive pour des organismes publics, organisation de colloques, mise en place de formations en « Good Epidemiological Practice » en particulier en Chine,^{30,31} sans compter son rôle dirigeant au sein d'INBIFO, où il était amené à contresigner de très nombreuses factures correspondant aux diverses dépenses de cet institut.³²

Après des dénégations initiales, Ragnar Rylander ne nie plus avoir reçu des sommes importantes de Philip Morris au fil des ans, mais affirme les avoir affectées à ses recherches. Ces affirmations sont démenties par les nombreux documents comptables de Philip Morris qui, année après année, montrent les sommes budgétées au titre d'honoraires de consultant.³³ Par ailleurs, il résulte des investigations du Pr. Martin McKee (éditeur du *European Journal of Public Health*) que Ragnar Rylander a menti en affirmant que ses seuls liens avec l'IT concernaient Philip Morris (liens impossibles à cacher du fait de la masse de documents qui les mettent en évidence). En fait, il a dissimulé ses liens antérieurs avec d'autres acteurs de l'IT pour lesquels il travaillait déjà en Suède, à savoir la société Lorillard et l'étude d'avocats de Kansas City, Shook, Hardy and Bacon.

3.1.2. Ragnar Rylander a dissimulé ses liens avec l'industrie du tabac pour donner à son activité scientifique une apparence d'indépendance.

L'engagement inclut une clause de secret, ce qui, à première vue, n'est pas inhabituel dans un contrat de consultant (aux fins de préservation de la propriété intellectuelle de la société contractante, par exemple). Néanmoins, ce secret permettait aussi de dissimuler la nature des liens entre Ragnar Rylander et Philip Morris. Ragnar Rylander s'en explique d'ailleurs dans une lettre du 23 juin 1997, où il s'insurge contre une possible négligence quant à ce secret :

« Throughout the years I have always been very strict to report to Richmond only and particularly not get engaged in the activities of the Neuchâtel group. Also regarding specific projects, I have also adhered uniquely to Richmond and to CIAR. Finally, I have never been involved with any Philip Morris executive in meetings or contacts with outside persons, to retain as far as possible the image as an independent scientist”³⁴.

Ragnar Rylander est clair : il ne s'est jamais montré en public avec des personnes que l'on pouvait associer à Philip Morris afin « de conserver dans la mesure du possible, son image de scientifique indépendant ». Nos conclusions concordent donc avec celles de la Cour de Justice en son arrêt du 13.1.2003, qui reconnaît que l'allégation de MM. Diethelm et Rielle selon laquelle Ragnar Rylander était « secrètement employé par Philip Morris » était prouvée.

Le témoignage d'un ancien employé de Philip Morris montre que l'opération INBIFO et le réseau Rylander - Osdene étaient traités avec le plus grand secret au sein de la société Philip Morris, et que la plupart des cadres ignoraient l'existence de ce réseau.³⁵ D'autres éléments de preuve montrent la diligence avec laquelle le secret était conservé, s'agissant des liens entre Philip Morris et INBIFO.³⁶ Ce secret protégeait les travaux non publiés d'INBIFO, qui avaient mis en cause la fumée passive dès les années 80 mais n'avaient pas été rendus publics, tandis que la partie visible des travaux de cet institut, publiés dans des journaux scientifiques, visaient essentiellement à mettre en doute la nocivité de la fumée passive. Le témoignage de William Farone, ancien directeur de la recherche appliquée chez Philip Morris, corrobore le fait que le lien entre fumée passive et cancer était connu de l'IT dès les années soixante, ainsi que le secret

²⁹ Lettre Rylander à Banty du 9.8.1997, 2063590558.

³⁰ Mémoire R. Carchman à T. Banty, 10.7.1997, 2063590979/80.

³¹ Toxicologue de formation et venu tardivement à l'épidémiologie, Ragnar Rylander a joué un rôle non négligeable dans la mise en place d'une opération de désinformation scientifique orchestrée par l'IT, visant à instituer un pseudo-contrôle de qualité dans cette science, voir plus loin.

³² Les dépenses d'INBIFO autorisées par Ragnar Rylander pour l'année 1989 se montent à plus de 12 millions de deutsche mark. Cf factures 2021614760/1, 2021614777/8, 2021614795/804, 2021614806/811, 2021614957/960.

³³ cf. par exemple 2001202324/5

³⁴ Lettre Rylander à Carchman du 23.6.97, 2063590609. Le siège social de Philip Morris est à Richmond (Virginie), tandis que le « groupe de Neuchâtel » correspond aux fabriques de Tabac Réunies, filiale de Philip Morris qui rémunère Ragnar Rylander. Le CIAR est une organisation prête-nom de l'IT dont il sera encore question plus loin.

³⁵ Déclaration Uydess, 2063121841/65.

³⁶ Lettre de R. Seligman au Dr Max Hausermann du 31 mars 1977, 2000512794/5.

rigoureux qui entourait la communication des résultats de recherche d'INBIFO, secret qui impliquait Ragnar Rylander et T. Osdene.³⁷

Comme le montrent les exemples suivants, les prestations de Ragnar Rylander pour l'IT vont au-delà de l'expertise scientifique et de la recherche sur mandat ; elles correspondent en fait à celles d'un collaborateur durablement au service de la société Philip Morris. Pour être efficace, Ragnar Rylander devait dissimuler la véritable nature de ces liens sous l'image d'un chercheur académique indépendant ayant une certaine autorité dans son domaine.

3.2. Un scientifique sous influence

3.2.1 Les « symposia Rylander »

Les documents concernant les relations entre Ragnar Rylander et l'IT indiquent clairement que Ragnar Rylander était considéré comme un employé de rang élevé de Philip Morris et non comme un consultant épisodique, qu'il a contribué en connaissance de cause à la stratégie de cette industrie visant à nier les effets de la fumée passive sur la santé ou du moins de susciter de façon partisane le doute dans les esprits. Les symposia qu'il a organisés, en lien étroit avec Philip Morris et d'autres sociétés de l'IT, en sont l'illustration. Ainsi, c'est Ragnar Rylander qui, en 1973, suggère à son contact de Philip Morris d'organiser un symposium sur l'effet de la fumée sur les non fumeurs.³⁸ Philip Morris accepte cette proposition de symposium (qui aura lieu aux Bermudes en mars 1974) et propose d'emblée d'attribuer une subvention de \$ 30'000 à l'Université de Genève par le biais de FTR (Fabriques de Tabac Réunies)³⁹. De plus, Philip Morris met Ragnar Rylander en contact avec un avocat mandaté par l'IT dans l'espoir que Ragnar Rylander le convainque de l'utilité d'un tel symposium pour renforcer la thèse de l'innocuité de la fumée passive.⁴⁰ Confronté à un chercheur, le Dr. William Dublin, qui met en avant le risque de la fumée passive pour les enfants,⁴¹ Ragnar Rylander s'en ouvre immédiatement à son correspondant habituel de l'étude Shook, Hardy and Bacon.⁴² Les échanges de Ragnar Rylander avec ses commanditaires montrent essentiellement une volonté tactique de neutraliser les contradicteurs sans pour autant apparaître unilatéral. Le symposium, dont l'objectif est de fournir, selon les termes du directeur de la recherche de Philip Morris, H. Wakeham, « *a document we can use to quiet some of the hysteria on the subject* » (à savoir le sujet de la fumée passive),⁴³ est organisé sur instructions étroitement définies de cette société. Le compte-rendu du symposium, destiné à être publié dans la revue *Science* (mais dont *Science* refusera la publication), sera rédigé sous l'influence directe des collaborateurs et avocats de Philip Morris. H. Wakeham décrit le processus de rédaction ainsi :

«The draft has been prepared by Nick Fina at the Philip Morris Research Center as a ghost writer and is intended to be published over the name of Ragnar Rylander»⁴⁴

Un autre chercheur de Philip Morris suggérait même l'adjonction *verbatim* d'un paragraphe innocentant la fumée ambiante et le monoxyde de carbone,⁴⁵ ajout dont Ragnar Rylander ne se dissociait pas sur le fond mais qu'il jugeait imprudent car propre à susciter les soupçons des autres participants au symposium.⁴⁶ Le rapport issu du symposium⁴⁷ fut utilisé de façon propagandiste par Philip Morris pour dénigrer ses adversaires. Ainsi, par exemple, dans une lettre de H. Wakeham à Ernest Conine du Los Angeles Times, le rapport de Ragnar Rylander est cité en toutes lettres contre les inquiétudes des « *busybodies* » (« agités ») de l'anti-tabagisme par la citation suivante:

« ...that the risk for the development of chronic pulmonary effects due to environmental tobacco smoke exposure is non-existent among the population in general ».⁴⁸

³⁷ Cour de justice, chambre pénale, audience du 26.8.2002.

³⁸ Lettre Rylander à Osdene du 6.7.1973, 2501373517.

³⁹ Lettre Wakeham à Hausermann du 12.9.1973, 1000257859

⁴⁰ Lettre Wakeham à Rylander du 10.8.1973, 1001813013.

⁴¹ Lettre Dublin à Rylander du 1.10.1973, 2015035616.

⁴² Lettre Rylander à Hoel du 5.10.1973, 2015035615.

⁴³ Lettre Wakeham à Bentley du 26.2.1974, 1004864214.

⁴⁴ Lettre Wakeham à Hoel, Holtzman, et à l'attention de Rylander, 16.8.74, 1004863825.

⁴⁵ Note anonyme datée de 1974, 1000260194/5.

⁴⁶ Lettre Rylander à Fagan du 3.10.1974, 1000260180/1.

⁴⁷ Rapport scientifique de Rylander, non daté, 1000260165/179.

⁴⁸ Lettre de Wakeham à Conine du Los Angeles Times, 8.8.77, 1000217977.

L'opinion de Ragnar Rylander sera d'ailleurs reprise dans d'autres textes propagandistes du même genre.^{49,50} On notera avec intérêt qu'en 2001, suite à la première prise de position de l'Université de Genève à son endroit, Ragnar Rylander niait purement et simplement que ses prises de position eussent été l'objet d'un usage favorable à l'IT, et demandait qu'on l'instruisît à cet effet :

« ...le Rectorat nous invite, ma collaboratrice et moi-même, à nous distancer publiquement de l'utilisation tendancieuse faite par l'industrie du tabac de nos recherches. Etant donné que nous ne sommes pas au courant d'une telle utilisation, je vous prie de bien vouloir m'informer plus précisément des critères sur lesquels le rapport se base pour arriver à cette conclusion et de m'envoyer des exemples, des déclarations ou des publications qui nous permettront de réagir. »⁵¹

En réalité, « l'utilisation tendancieuse » faite du symposium des Bermudes par l'IT fut pour celle-ci un succès. Un second « symposium Rylander » sera organisé en 1983, à Genève cette fois-ci. Là encore, l'influence de Philip Morris et de ses avocats fut décisive dans la mise en forme du projet, qui devait éviter de donner une tribune aux adversaires de l'IT. L'état scientifique de la question avait en effet changé. En 1980, une étude de J.R. White et H.F. Froeb sur la fonction pulmonaire des fumeurs passifs⁵² suscite l'inquiétude dans l'IT, comme l'indique une note confidentielle d'un collaborateur de Philip Morris à T. Osdene, qui trouve par ailleurs l'article « excellent » :

« I have reviewed the above paper and find it to be an excellent piece of work which could be very damaging to our business. (...) This is not a question that can be answered by anyone inside the tobacco industry. Even if one could answer such a question a rebuttal by the industry would have little impact. What is needed is an independent evaluation of the paper by members of the medical profession. I suggest that Ragnar Rylander be asked to review the paper and make the necessary contacts to define the real significance of the paper. »⁵³

L'auteur poursuit en suggérant de mobiliser Ragnar Rylander qui doit se rendre peu après à un colloque de médecine thoracique à Birmingham. Une stratégie de réfutation de l'article de White et Froeb sera mise en place sur une grande échelle par Philip Morris, puisqu'elle ira jusqu'à des pressions au Congrès américain, par le biais d'un parlementaire favorable aux thèses de l'IT.⁵⁴ Une autre donnée scientifique dangereuse pour l'IT résultait des travaux de Takeshi Hirayama sur l'association entre cancer du poumon et fumée passive chez les épouses non-fumeuses de maris fumeurs au Japon.⁵⁵ L'IT riposta avec des études concurrentes visant à démentir une telle association,⁵⁶ et d'autres manifestations devant entretenir la controverse. L'étude d'avocat Shook Hardy and Bacon contactera Ragnar Rylander pour lui suggérer une réédition du symposium des Bermudes,⁵⁷ projet qui trouvera aussi l'appui d'autres organismes relevant de l'IT, à savoir Lorillard⁵⁸ et le Tobacco Institute⁵⁹ (une organisation de façade de l'IT). Ragnar Rylander accepte et souligne qu'il importe surtout d'entretenir le doute sur la question de la nocivité de la fumée passive :

« His (Rylander's) major point was that he did not feel that the workshop could or would be in a position to give environmental smoke a "clean bill of health." However, Dr. Rylander did believe that he could bring a healthy scepticism to the conference and some of the claims made about environmental tobacco smoke.»⁶⁰

⁴⁹ BBDO « Who says it's never been shown smoke causes disease in non-smokers? These scientists say so. » 500008296/7.

⁵⁰ « Do you mind if I smoke ? ». Publicité parue dans des médias australiens, 532000342.

⁵¹ Lettre Rylander au Vice-recteur Doelker du 12.12.2001.

⁵² White JR and Froeb HF. Small-Airways Dysfunction in Nonsmokers Chronically Exposed to Tobacco Smoke. *NEJM* 1980; 302:720-3.

⁵³ Mémoire de Charles à Osdene, 30.03.1980, 1002641904/7.

⁵⁴ Charles Rose, qui soumet un mémorandum visant à empêcher que l'article de White et Froeb soit pris en considération par les organes du gouvernement américain, 1005114242. Cette opération mobilise plusieurs experts favorables à l'IT, tous proposés pour le second symposium Rylander.

⁵⁵ Hirayama T. Non-smoking wives of heavy smokers have a higher risk of lung cancer. *BMJ* 1981;283:1464-6.

⁵⁶ Hong, MK, and Bero LA. How the tobacco industry responded to an influential study of the health effects of second hand smoke. *BMJ* 2002;325:1413-6.

⁵⁷ Lettre Hoel à Rylander du 2.5.1980, 2024987064/5.

⁵⁸ Lettre Stevens à Shinn du 1.6.1981, 01331069.

⁵⁹ Mémoire de Klopfer to Childcote du 27.7.1981, TI1004-2072.

⁶⁰ Mémoire de Hoel du 31.8.1981, 680542958/62.

L'organisation d'un second « symposium Rylander » semble alors rencontrer certaines difficultés au sein de l'IT, en particulier du fait des réserves de certains, au sein de Philip Morris, vis-à-vis de la participation prévue « d'adversaires », tels que l'épidémiologue de l'American Cancer Society, Garfinkel et l'épidémiologue japonais Hiramaya, tous deux responsables d'études de cohortes sur les effets du tabac actif et passif sur la santé.⁶¹ Cependant, le problème finit par être résolu et au début de 1982, Donald Hoel (de l'étude Shook Hardy and Bacon) écrit à T. Osdene, de Philip Morris, pour louer la malléabilité de Ragnar Rylander :

«(...) he was very receptive to suggestions. He would not invite Garfinkel, Hiramaya, etc.»⁶²

Le projet de symposium ayant été définitivement approuvé par les avocats de l'IT, Ragnar Rylander invite les participants à Genève au nom des Universités de Genève et de Göteborg.⁶³ Le budget est à la charge de l'IT comme le montre une lettre confidentielle de D. Hoel⁶⁴. Contrairement aux affirmations ultérieures de Ragnar Rylander selon lesquelles un soutien financier de l'IT n'était pas problématique à l'époque et qu'il n'aurait jamais cherché à le cacher, on le voit préoccupé par une éventuelle visibilité des liens entre « son » symposium et un tel financement :

« Dr. Rylander believes that CTR (Center for Tobacco Research) would be an appropriate sponsor. (...) Since CTR is a recognized independent research institution, he feels this source of funding would be much preferable to the Tobacco Institute. In addition, Dr. Rylander pointed out that in various news articles surrounding the Hiramaya article the Institute was referred to as the “lobbying arm” of the U.S. tobacco industry. Therefore Dr. Rylander felt that there might be, in some circles, some opinion that money coming from the Institute for such a conference was possibly “tainted.”⁶⁵

Lorsque ses liens avec l'IT commenceront à être dévoilés, Ragnar Rylander prétendra qu'il a recouru au financement de l'industrie faute de pouvoir intéresser des « fondations de recherches traditionnelles »⁶⁶. Or il n'a jamais été en mesure de produire la moindre preuve d'une telle démarche et les documents disponibles montrent que ce symposium fut conçu et planifié dès le départ par l'IT comme une opération de relations publiques.

Le symposium se déroula à la satisfaction de l'IT, bien que l'Université de Genève ait renoncé à publier un communiqué final.⁶⁷ Comme lors du premier symposium, la mise en forme et la dissémination des résultats seront étroitement coordonnées par Ragnar Rylander et les avocats de Philip Morris. Les conclusions qui introduisent le rapport de Ragnar Rylander sont délibérément sceptiques en ce qui concerne la nocivité de la fumée passive et nient l'existence d'un problème de santé publique sérieux.⁶⁸ Le rapport sera largement utilisé par l'IT auprès des autorités politiques⁶⁹ et de la presse.⁷⁰ Une publicité payée par la société Reynolds cite nommément le résumé du symposium rédigé par Ragnar Rylander :

« An overall evaluation based upon available scientific data leads to the conclusion that an increased risk for non-smokers from ETS exposure has not been established »⁷¹

L'ensemble de la correspondance abondante entre Ragnar Rylander et ses commanditaires démontre que, loin d'être un chercheur indépendant et critique, il suit volontiers des directives venant de son employeur industriel, tout en avançant son identité universitaire pour étayer sa crédibilité vis-à-vis du monde extérieur. Cela concerne particulièrement l'Université de Genève, dont le cadre et les infrastructures ont été utilisés

⁶¹ Mémorandum Spears à Judge et Stevens du 16.11.1981. 01346187/91.

⁶² Lettre Hoel à Osdene du 27.1.82, 1000083924/6.

⁶³ Lettre Rylander à Aviado du 17.8.1982, 504339388.

⁶⁴ Mémorandum Hoel du 17.6.1982, 502122726/7.

⁶⁵ Mémorandum de D. Hoel, 31.8.1981, 680542958. Les organisateurs passèrent outre les conseils de Ragnar Rylander et le symposium fut financé par un subside du Tobacco Institute à l'Université de Genève. Au final, les deux institutions furent reconnues par les tribunaux comme des prête-noms de l'IT et dissoutes comme telles, avec interdiction de les reconstituer.

⁶⁶ Lettre publiée de Ragnar Rylander au *New Scientist*, 30.5.1998, p.56.

⁶⁷ Mémorandum Kloepfer à Childcote, 29.3.1983, TIMN 269624.

⁶⁸ *Eur J Respir Diseases*, Supplementum no. 133, vol 65, 1984. Rylander R., Introduction.

⁶⁹ Lettre de couverture, Kornegay au Surgeon General Kopp, 03753486/7.

⁷⁰ Communiqué du Tobacco Institute, 14.2.1984, 506638902/4.

⁷¹ « Smoking in public : Let's separate fact from friction. » 511425456.

pour accueillir le symposium et pour en diffuser le rapport auprès des écoles de médecine américaines, si l'on en croit une lettre de S.D. Chilcote, du Tobacco Institute.⁷²

3.2.2. Le rapport de l'Environmental Protection Agency sur la fumée passive et le rôle de Ragnar Rylander dans la réaction de l'industrie du tabac

En 1990, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) publie un rapport sur les effets de la fumée passive qui alarme les milieux de l'IT. Sur la base d'une revue des données épidémiologiques disponibles à l'époque, elle conclut à une relation causale entre la fumée passive et le cancer du poumon de l'adulte, ainsi qu'entre l'exposition d'enfants à la fumée environnementale et diverses pathologies respiratoires.⁷³ L'IT réagit en suscitant des commentaires d'experts soi-disant indépendants pour discréditer ce rapport et éviter des interdictions plus sévères de fumer dans les lieux publics.⁷⁴ Le plan de Philip Morris est clair :

" Our overriding objective is to discredit the EPA report and to get the EPA to adopt a standard for risk assessment for all products.

Concurrently, it is our objective to prevent states and cities, as well as businesses from passing smoking bans".⁷⁵

L'arme première de ce plan stratégique est de former une "coalition pour l'intégrité en science", définie ainsi :

"A national coalition intended to educate the media, public officials and the public about the dangers of "junk science." Coalition will address credibility of government's scientific studies, risk assessment techniques and misuse of tax dollars."

Le thème populiste de l'argent du contribuable gaspillé pour promouvoir de la science « politiquement correcte » a servi à discréditer nombre de chercheurs honnêtes dont les travaux mettaient en évidence les dangers de la fumée pour les non fumeurs. Cette opération de désinformation n'aurait pas été possible sans l'intervention de scientifiques perçus comme extérieurs à l'IT. En effet, une controverse « IT contre science » était perdue d'avance pour l'industrie, il fallait donc la transformer en une bataille d'experts présentée comme interne à la science :

« The Philip Morris approach is that the industry's position on the science is correct, but that it is better to have someone else say it because industry itself cannot win a causation argument. »⁷⁶

L'EPA sollicite les commentaires du public sur ce document et l'IT encourage des scientifiques consultants à donner leur opinion. Ragnar Rylander est ainsi sollicité ; après consultation avec T. Osdene⁷⁷ et l'étude Shook Hardy and Bacon, il soumet ses critiques à l'EPA.⁷⁸ Il s'en prend à la plausibilité biologique du mécanisme causal invoqué pour la nocivité de la fumée passive et suggère que les résultats observés résultent de facteurs confondants, en particulier le mode d'alimentation. Ce dernier thème deviendra le centre d'intérêt de ses propres recherches sur le sujet. Il est vrai que l'argument de la plausibilité biologique joue un rôle important en épidémiologie. Cependant, la bonne foi de Ragnar Rylander sur cette question est très sujette à caution. En effet, en tant que représentant de Philip Morris au sein d'INBIFO, Ragnar Rylander était parfaitement au courant de la toxicité de la fumée passive : il recevait les résultats d'études toxicologiques pratiquées dans cet institut. Il fait d'ailleurs état, dès le début des années quatre-vingts, de travaux mettant en évidence que, *ceteris paribus*, la fumée passive, désignée

⁷² Lettre Chilcote à Tucker, 17.4.1984, 506638899/901. Selon Mme Snella, cet envoi s'est fait contre paiement et n'a donc pas engagé des moyens financiers de l'Université.

⁷³ U.S. Environmental Protection Agency : EPA/600/6-90/006A.

⁷⁴ Muggli ME, Forster JL, Hurt RD, and Repace JL. The Smoke You Don't See: Uncovering Tobacco Industry Scientific Strategies Aimed Against Environmental Tobacco Smoke Policies. *Am J Public Health* 2001;91:1419-23.

⁷⁵ Memorandum Campbell à Merlo, 17.2.1993, 2021183916/30. Autre citation significative: « Science should never be corrupted to achieve political ends ». Qui pourrait contredire cette devise d'une haute tenue morale? Or elle est extraite de la liste de « messages clés » concoctés par les concepteurs de la campagne de désinformation de Philip Morris. Dans le « newspeak » des cigarettiers, la science biaisée devenait la science intègre, la recherche honnête devenait « la poursuite de buts politiques », la vérité devenait mensonge et le mensonge vérité.

⁷⁶ Cité par K. Kleiner : « Us against them » *New Scientist*, 2.5.1998, p.22

⁷⁷ Fax Rylander à Osdene, du 18.7.1990, 2021183916. et du 7.8.1990, 2023533784.

⁷⁸ Mémoire Rylander du 12.7.1990, 2023533785/91.

dans le jargon des toxicologues comme le flux de fumée indirect (sidestream smoke), car il se dégage du bout de la cigarette lorsque le tabac se consume en dehors des bouffées du fumeur, cause des anomalies histologiques plus graves chez l'animal que le flux de fumée direct (mainstream smoke), à savoir la fumée aspirée dans les bouffées du fumeur.⁷⁹

3.2.3. Les connections chinoises de Ragnar Rylander et la politique asiatique de l'industrie du tabac

A la même époque, Ragnar Rylander suggère aussi à Osdene qu'il serait peut-être politiquement souhaitable qu'une collègue de Hong Kong, le Dr. XXX, soumette aussi un commentaire à l'EPA.⁸⁰ Le Dr. XXX est une épidémiologue rattachée au *Department of Community Medicine* de l'Université de Hong Kong, en lien avec l'IT au même titre que Ragnar Rylander. La collaboration de longue date entre Ragnar Rylander et XXX débouche sur une tentative d'infiltration par l'IT de l'Université de Hong-Kong, tentative dont Ragnar Rylander semble avoir été l'initiateur. On sait qu'à la fin des années 80, certains dirigeants de l'IT, désespérant de contrer durablement les mesures antitabac qui s'imposent progressivement dans le monde occidental, font porter leurs efforts propagandistes sur les marchés émergents asiatiques.⁸¹ C'est ainsi qu'est mis sur pied un programme destiné à « recruter et éduquer » des scientifiques de la région, pour mener des programmes de recherche orientés en fonctions des intérêts de l'IT et offrir dans les milieux politiques leur expertise « indépendante ». ⁸² Le Pr. Anthony Hedley, directeur du département de l'Université de Hong Kong où travaillait XXX, découvre que le Pr. Rylander est impliqué dans ces opérations. En effet, Ragnar Rylander entreprend d'influencer le parcours professionnel de XXX en écrivant au Vice-Chancelier de l'Université de Hong Kong une lettre extrêmement élogieuse au sujet de XXX, suggérant sa promotion à la tête d'une unité d'épidémiologie du cancer à créer de toutes pièces, en promettant l'appui scientifique et financier de l'Université de Göteborg.⁸³ Venant d'une personne étrangère à l'Université, cette démarche semble d'autant plus bizarre que Ragnar Rylander n'a pris contact ni avec le supérieur hiérarchique du Dr. XXX (le Pr. Hedley), ni avec le Doyen de la Faculté de médecine, et que par ailleurs, XXX se trouve déjà au centre d'un conflit avec son institution. Au cœur de ce conflit, il y a déjà les soupçons qui pèsent sur le Dr. XXX du fait de ses liens avec l'IT, soupçons qui seront corroborés plus tard lors de la publication des documents issus des procès américains.⁸⁴ Le Pr. Hedley transmet sa réaction négative et ses soupçons au Doyen de sa Faculté.⁸⁵ Pourtant, le 25 avril, Ragnar Rylander annonce à T. Osdene que les plans pour la nouvelle unité avancent bien et lui donne copie « d'une proposition formelle de XXX à l'Université ». ⁸⁶ Vu l'inexistence d'une telle proposition au moment même où le litige entre XXX et l'Université prend un tour judiciaire, le Pr. Hedley estime que Rylander a vraisemblablement trompé Philip Morris en lui faisant miroiter un scénario alléchant mais irréalisable. Par la suite Ragnar Rylander tente une démarche directe auprès du Pr. Hedley, sans plus de succès.⁸⁷

Cependant, des documents témoignent de contacts à Hong Kong entre Ragnar Rylander, T. Osdene, XXX et le Dr. XXX. Cette dernière dirige une société, XXX, qui obtient un contrat du gouvernement de Hong Kong pour une étude sur la qualité de l'air dans les bureaux et les lieux publics⁸⁸, étude où nous retrouvons l'implication de Ragnar Rylander.⁸⁹ Celui-ci est coopté par l'équipe chargée de l'étude et y joue vraisemblablement un rôle majeur. L'étude, destinée au Département de protection de l'environnement est peu convaincante au plan scientifique et sera contestée par le Pr. Hedley, en particulier les parties consacrées à la fumée passive : en effet, l'étude est entachée de graves conflits d'intérêts. Suite à une enquête rendue possible par la publication des premiers documents du Minnesota Settlement, la presse fait état de ces conflits, en particulier en ce qui concerne Ragnar Rylander.⁹⁰ On notera aussi que la Chine est un terrain d'activité de Ragnar Rylander tout au long des années 90. On le retrouve dans le comité

⁷⁹ Lettre Rylander à Osdene du 26.1.1982, 1000081782. Cet aspect de l'affaire est analysé en détail dans : P. Diethelm, JC Rielle, M. McKee: The whole truth and nothing but the truth? The research that Philip Morris does not want you to see. À paraître dans *Lancet*.

⁸⁰ Lettre Rylander à Osdene du 15.8.1990, 2023533777.

⁸¹ *South China Morning Post*, 18-20.1.1999, AH

⁸² « Asia ETS Consultant Status Report », 2500048976/98.

⁸³ Lettre Rylander à Wang du 17.2.1989, AH.

⁸⁴ Cet aspect de « l'affaire XXX », qui débouche aussi sur une procédure judiciaire initiée par le Dr. XXX, mais qu'elle perdit en dernière instance, est détaillé dans une lettre du Pr. Hedley au Pr. Mauron du 11.3.2004, AH

⁸⁵ Lettre Hedley du 30.3.1989, AH.

⁸⁶ Lettre Rylander à Osdene du 25.4.1989, 2023537814.

⁸⁷ Lettre Rylander à Hedley du 9.11.1990, AH.

⁸⁸ Lettre Hedley à Mauron du 11.3.2004, AH.

⁸⁹ Cette même société cooptait des scientifiques chinois pour travailler pour le CIAR, une institution que nous retrouverons plus loin.

⁹⁰ *South China Morning Post*, 18-20.1.1999, AH

scientifique d'un « International Workshop on Risk Assessment and Good Epidemiological Practices » tenu à Guangzhou du 14 au 17 juillet 1997. Ce séminaire financé par le *Center for Indoor Air Research* (CIAR) fait partie de l'opération de désinformation de l'IT sur la fumée passive par le biais de la promotion de soi-disant « bonnes pratiques épidémiologiques ».

En résumé, les documents indiquent clairement que Ragnar Rylander prend ses instructions auprès de l'industrie sur la façon de mener ses activités en ce qui concerne les liens entre la fumée de tabac et la santé. Son langage ressemble parfois à celui d'un militant : il s'agit de défendre la « cause » de l'IT,⁹¹ les adversaires du tabac sont les « antis ».⁹² Ragnar Rylander a retiré des avantages financiers très substantiels, sous forme de salaire ou sous forme de remboursement de frais de voyages, de son association avec l'industrie, et tout ceci a probablement commencé dès le début de sa carrière de chercheur.⁹³

3.3. Etude sur les habitudes alimentaires de femmes non-fumeuses vivant avec des fumeurs ou des non-fumeurs

Dans le sillage de la controverse suscitée par le document de l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis, et du fait de la fermeture de son laboratoire de toxicologie à Genève, Ragnar Rylander réoriente partiellement son activité vers l'épidémiologie. Bien qu'il invoque aujourd'hui

« la tradition académique qui laisse en principe au chercheur la liberté de traiter n'importe quel problème déterminant »,⁹⁴

Philip Morris a joué un rôle important dans le fait que Rylander ait orienté sa recherche vers l'épidémiologie et le thème de la fumée passive. En effet, au début des années 90, la position scientifique de l'IT est fragilisée par l'accumulation des données incriminant la fumée passive dans de nombreuses pathologies de l'enfant et de l'adulte.

L'idée d'une ou plusieurs études européennes sur les habitudes alimentaires de femmes non-fumeuses vivant avec des fumeurs ou des non-fumeurs est lancée par Philip Morris en 1993. Le but avoué est d'obtenir des données montrant que les femmes exposées à la fumée passive ont un mode de vie qui augmente le risque de cancer du poumon, indépendamment de leur exposition à la fumée passive. L'IT est encouragée en cela par les résultats préliminaires de l'analyse des données de l'enquête américaine intitulée *National Health and Nutrition Examination Survey*, par le Prof. G. Matanoski, à Baltimore.

D'emblée, Philip Morris précise que toutes les études seront organisées et financées à travers le Center for Indoor Air Research (CIAR), une institution contrôlée et financée en quasi totalité par l'IT.⁹⁵ Cet organisme servait à donner une façade d'indépendance scientifique à des recherches financées par l'IT.^{96,97} Le CIAR avait déjà soutenu un symposium sur les « aspects méthodologiques dans l'étude des agents à faible risque dans le cancer du poumon », symposium tenu à Clearwater (Floride) et dont Ragnar Rylander publie le compte rendu.⁹⁸ Ragnar Rylander prétendra que le CIAR était une fondation de recherche « ordinaire », qui assignait des crédits de recherche sur la base de projets soumis de façon compétitive.⁹⁹ En réalité les travaux de Ragnar Rylander sur la fumée passive étaient spécifiquement et exclusivement financés par Philip Morris, mais par l'intermédiaire du CIAR, comme nous allons le voir plus loin.

Le 26 mai 1994 Ragnar Rylander répond à Richard Carchman, responsable de Philip Morris, qu'il est intéressé à soumettre un protocole d'étude sur les habitudes alimentaires de femmes non-fumeuses vivant avec des fumeurs ou des non-fumeurs.¹⁰⁰ En juin 1994, Ruth Dempsey, de Philip Morris, contacte le Dr.

⁹¹ Lettre Rylander à Osdene du 15.8.1990, 2023533777.

⁹² Lettre Rylander à Carchman du 15.3.1996, 2074670553/4.

⁹³ Lettre Dalhamm à Parmele du 30.11.1962, 00105437.

⁹⁴ Lettre Rylander à Mauron du 26.1.2004.

⁹⁵ Fax Rylander à Dempsey, 20.6.94, 2026222501/2.

⁹⁶ Mémorandum Charles à Pages du 14.5.1992, 2021528170.

⁹⁷ McKee M. Smoke and Mirrors : Clearing the air to expose the tactics of the tobacco industry. *Eur J Public Health* 2000 ;10 :161-5.

⁹⁸ Rylander R, Peterson Y, and Lebovitz MD. Assessing Low-Risk Agents for Lung Cancer : Methodological Aspects. *Int J Epidemiology* 1990; 19 Supplement 1. On remarquera que ce sont souvent les suppléments de journaux scientifiques qui sont le véhicule privilégié de la désinformation pratiquée par Ragnar Rylander. En effet, ils permettent de publier des comptes-rendus de colloques sans véritable revue par les pairs.

⁹⁹ Rylander R. Potential conflicts of interest and the need for full disclosure : reply. *Eur J Public Health* 2000;10:235.

¹⁰⁰ Lettre Rylander à Carchman du 26.5.1994, 2026222511.

Rylander et discute avec lui des objectifs précis de son étude, qui au départ doit se faire en Suède seulement. En été 1994, le Dr Rylander soumet son projet au CIAR. Le rapport du 11 août 1994 de CIAR indique clairement:

"Philip Morris is prepared to carry the full burden of support for this study through CIAR. Nevertheless, it requires CIAR Board of Directors approval in order for it to proceed as a center project".¹⁰¹

Le 11 août 1994, Ragnar Rylander propose d'étendre l'étude suédoise à la Suisse et de faire les deux études en parallèle.¹⁰² Le 25 septembre 1994, Ragnar Rylander écrit au Dr. Carchman de Philip Morris qu'il a eu vent de données confidentielles de l'Institut National du Cancer. Il y dit explicitement que le but de son projet genevois est de démontrer que des différences alimentaires expliquent les différences de risque de cancer ou de maladies cardiovasculaires entre les femmes exposées et non exposées à la fumée passive:

"From confidential data at the National Cancer Institute, I learned that when the intake of fat was corrected for, the risk due to ETS disappears. This is good news and supports our CIAR project. The questionnaires should be ready early next week and then we can start. I realize the time pressure."¹⁰³

Le 9 février 1995, le CIAR confirme par écrit au Dr. Carchman de Philip Morris que l'étude Rylander ne sera financée que par Philip Morris:

"The Rylander study will be solely funded by Philip Morris. Billing will commence in 1995."¹⁰⁴

La collecte des données se fait en 1995. Tout au long du projet, Ragnar Rylander informe régulièrement son correspondant de Philip Morris, le Dr. Carchman, de l'évolution et des résultats. S'il bénéficiait, comme il l'a prétendu, d'un financement du CIAR pour un travail de recherche indépendant, Ragnar Rylander n'aurait eu aucune raison de tenir Philip Morris informé de la sorte.

Le 23 février 1995, le CIAR confirme la réception de USD 151'600 de Philip Morris pour l'étude Rylander¹⁰⁵.

Le 15 mars 1996, Ragnar Rylander écrit à Carchman, au sujet du projet sur la fumée passive à Genève et Göteborg :

"Interestingly, this project has so far not received any hostile comments although an outcome along the lines we have seen in the preliminary analyses would obviously represent an intellectual drawback for the antis."¹⁰⁶

Les "antis" sont les scientifiques convaincus des effets nocifs de la fumée passive.

En automne 1996, Ragnar Rylander veut faire une analyse de l'alimentation de fumeurs et de non-fumeurs (en plus de celle des fumeurs passifs). CIAR refuse parce qu'il ne soutient pas les études concernant les fumeurs. Rylander tente de négocier directement avec CIAR. Le 21 octobre 1996, il écrit à Max Eisenberg, du CIAR, un courrier qui montre que Ragnar Rylander est parfaitement au courant des mécanismes de financement de ses projets :

« How could we resolve the problem vis-à-vis CIAR ? One possibility is to drop the manuscript completely. I think this would be a pity, considering the reasons given above. Another possibility is that it is published but that CIAR is not acknowledged. We need to further discuss this to avoid any unnecessary complications with CIAR policy »¹⁰⁷

¹⁰¹ Memorandum Eisenberg à Carch, Grenn, Heck, Kass, Mueller, Rolf et Spears, 2050754285A.

¹⁰² Lettre Rylander au CIAR avec annexe, du 11.8.1994, 2028381494/5.

¹⁰³ Fax Rylander à Carchman du 25.9.1994, 2050754280.

¹⁰⁴ Lettre Eisenberg à Carchman du 9.2.1995, 2050764516/8.

¹⁰⁵ Facture de CIAR à Philip Morris à l'attention du Dr Carchman, 23.2.1995, 2050764511.

¹⁰⁶ Lettre Rylander à Carchman du 15.3.1996, 2074670553/4.

¹⁰⁷ Fax Rylander à Eisenberg du 21.10.1996, 2063590941/3.

Plus tard Ragnar Rylander demandera un soutien pour une réplique de la première étude, qui inclurait cette fois-ci une comparaison des fumeurs et non-fumeurs. CIAR refuse. C'est donc Philip Morris encore qui financera directement cette deuxième étude. Ragnar Rylander déguise la réalité qu'il connaît lorsqu'il écrit que :

« All my requests for funding were submitted to CIAR ». ¹⁰⁸

A noter que le manuscrit de la deuxième étude ¹⁰⁹, qui ne sera finalement jamais publié, mentionne le soutien de Philip Morris.

Parallèlement, Ragnar Rylander met en place une étude sur le contenu en magnésium de l'eau potable, toujours dans l'idée de démontrer que les fumeurs passifs sont exposés à d'autres facteurs de risque que la fumée du tabac. Le 27 novembre 1995, il mentionne au Dr. Carchman :

"The project has now become of interest to the Department of Internal Medicine at the University Hospital." ¹¹⁰

Le 22 mai 1996, Ragnar Rylander explique à Carchman que la conclusion de son travail sur le magnésium va dans le sens de l'attente de l'industrie, à savoir que :

"The bottom line of the magnesium story (...) is that you can never make a reliable epidemiological study on cardiovascular disease without controlling for magnesium intake." ¹¹¹

Dans toute cette affaire les liens étroits de Ragnar Rylander à l'IT sont documentés par une correspondance très riche, accessible sur internet. Les documents excluent clairement la possibilité que Ragnar Rylander ait été, en matière de fumée passive, un chercheur indépendant dont les travaux étaient en partie financés par l'IT. Cette image que Ragnar Rylander essayait de donner de lui-même ne correspond pas à la réalité des faits.

On retrouve le même comportement dans le cadre d'une autre étude genevoise, sur l'exposition à la fumée passive des enfants, que nous ne discuterons pas ici car elle a été abondamment commentée dans le cadre de la procédure judiciaire. En effet, dans son arrêt final, la Cour de justice s'est exprimée en détail sur l'influence de l'IT sur la conduite et l'interprétation de cette étude. ¹¹²

4. Conclusions

Il est important de noter que la Commission n'est pas concernée par les opinions du Pr. Rylander, ni par la qualité des travaux épidémiologiques qu'il a conduits, ni par le fait comme tel d'avoir accepté des subventions de recherche de l'IT. Ce qui est en question ici est la *dissimulation préméditée* aux yeux de la communauté scientifique de ses liens étroits avec l'IT. Ragnar Rylander a consciemment agi de façon à cacher ses liens avec l'industrie pour faire croire à la communauté scientifique qu'il était un chercheur indépendant. Ce faisant, Ragnar Rylander a trompé la communauté scientifique. La Commission estime que le Pr. Rylander a compromis son indépendance de chercheur du fait de ses liens étroits avec l'IT et lui reproche d'avoir dissimulé la véritable portée de ces liens.

De par son association étroite avec l'IT et compte tenu de la duplicité de son attitude tout au long de sa vie professionnelle, il apparaît que Ragnar Rylander n'a pas su maintenir son indépendance intellectuelle par rapport à des intérêts commerciaux particuliers. Les documents portent à croire que Ragnar Rylander a adopté au cours de sa vie professionnelle une attitude consistant à défendre de façon unilatérale les intérêts de l'IT dans le conflit qui l'opposait aux scientifiques convaincus des effets nocifs du tabac. Il a contribué à élaborer la stratégie de l'industrie, a accepté une clause de secret dans ses contrats avec l'industrie l'amenant à dissimuler des informations sur les effets toxiques du tabac dont il était au courant. La

¹⁰⁸ Lettre Rylander à McKee du 18.7.2001

¹⁰⁹ Etude "Dietary habits and smoking in Swedish and Swiss population samples", 2074457220/49.

¹¹⁰ Lettre Rylander à Carchman du 27.11.1995, 2505531000/1.

¹¹¹ Lettre Rylander à Carchman du 22.5.1996, 2063590992.

¹¹² Arrêt de la Cour de Justice, chambre pénale, audience du lundi 15 décembre 2003.

Commission estime qu'il est légitime de douter de la validité de l'ensemble des travaux de Ragnar Rylander impliquant directement ou indirectement la fumée du tabac.

Le grief fondamental formulé à l'endroit de Ragnar Rylander est donc d'avoir dissimulé ses liens avec l'IT, d'avoir menti sur leur nature et d'avoir servi de couverture scientifique faussement indépendante dans une entreprise de désinformation sur les risques associés à la fumée passive. Les perdants sont dans cette affaire :

- la Faculté et l'Université de Genève, dont les infrastructures ont été utilisées à mauvais escient et dont la réputation a été entachée par les actions de Ragnar Rylander ;
- la communauté scientifique, abusée par des symposia dont la préparation et les résultats étaient manipulés par l'IT et par des études épidémiologiques tendancieuses visant à prolonger une incertitude et des controverses qui n'avaient pas lieu d'être ;
- enfin, et surtout, le public, qui a tardé à bénéficier de connaissances sur la toxicité spécifique de la fumée passive secrètement obtenues dès les années 80 et sciemment cachées, alors qu'elles auraient pu faire progresser la prévention des pathologies liées au tabac.

5. La défense du Pr. Rylander¹¹³

La défense du Pr. Rylander a d'abord consisté à minimiser son association avec l'IT, puis à affirmer qu'elle était largement connue du monde scientifique. Par ailleurs, il estime que ces liens étaient légitimes au vu de la liberté académique. L'opprobre suscité aujourd'hui par toute collaboration avec l'IT représente « un jugement de valeur », qui n'avait pas cours à une époque où de tels contacts étaient normaux. S'il exprime un regret, c'est de ne pas avoir senti plus tôt le retournement de l'opinion à ce sujet. Par ailleurs, il disqualifie les tribunaux qui l'ont jugé, sans compétence scientifique suffisante à ses yeux. Les scientifiques qui sont intervenus à divers titres dans la controverse (Abelin, McKee, Hedley) sont eux aussi disqualifiés car ils sont « très anti-tabac ». Au cours de son audition par la Commission, le Pr. Rylander a présenté la généalogie des « symposia Rylander » ainsi que de ses travaux sur la fumée passive comme résultant d'une logique purement scientifique et impartiale. Il souligne aussi que d'autres chercheurs avaient des opinions comparables aux siennes. Confronté aux documents qui illustrent l'influence directrice de l'IT dans le développement de ses activités, le Pr. Rylander incrimine une lecture sélective de la documentation inspirée par la malveillance de MM. Diethelm et Rielle. Il nie que ses travaux ou sa personne aient été instrumentalisés par l'IT. Il reconnaît, certes, que certaines de ses conclusions scientifiques étaient parfois utiles à l'IT, mais souligne qu'elles servaient en même temps la santé publique, en particulier les connaissances concernant l'importance de l'alimentation.

Dans ses conclusions apportées par écrit après son audition, il interprète sa collaboration avec l'IT comme une contribution éthiquement défendable au principe « pollueur – payeur », puisqu'il s'agissait d'imputer à l'IT les coûts de recherches portant sur un produit nocif.¹¹⁴

La Commission estime que la rationalisation *a posteriori* du Pr. Rylander serait plus convaincante si son oeuvre scientifique sur la fumée passive, la manière dont elle a été produite sous influence de l'IT et ses nombreuses prises de positions à ce sujet ne visaient précisément à jeter le doute sur cette nocivité. La manière dont ces symposia ont été organisés et la collusion suivie entre le Pr. Rylander et l'IT dans la conduite de ses recherches vont très au-delà des usages courants de la recherche académique, même en collaboration avec une industrie. De plus, la Commission remarque que le Pr. Rylander n'a admis aucune relation avec l'IT spontanément, c'est-à-dire sans être confronté à des preuves indiscutables de tels liens.

Au terme de cette enquête, la Commission conclut à une impasse. Ses échanges avec le Pr. Rylander n'ont pas apporté d'éclairage supplémentaire sur l'affaire par rapport aux nombreuses déclarations engendrées par les procédures judiciaires. Elle estime qu'il appartient désormais aux autorités universitaires de prendre leurs responsabilités au vu des éléments de preuve réunis ici, ainsi que dans les arrêts des tribunaux, éléments qui parlent d'eux-mêmes.

6. Recommandations

¹¹³ Audition du Pr. Rylander par la Commission, 16.3.2004, et lettres Rylander à Mauron du 26.1.2004 et 23.3.2004.

¹¹⁴ Lettre Rylander à Mauron du 23.3.2004. Dans ce même courrier, il exprime son regret que la Commission ait repris à son compte les conceptions « populaires et triviales » de l'opinion au sujet de la collaboration de scientifiques avec l'IT.

La Commission d'établissement des faits juge de son devoir de proposer au Délégué à l'intégrité de la Faculté de médecine ainsi qu'aux autorités facultaires et universitaires l'adoption des mesures suivantes :

1- La communauté scientifique et le public doivent savoir que les travaux de Ragnar Rylander sur les effets de la fumée environnementale sur la santé sont entachés de graves suspicions car l'auteur n'a pas révélé des conflits d'intérêts propres à influencer la portée de ces travaux et qu'il ne peut être considéré comme un scientifique indépendant, compte tenu de son rôle d'employé secret de l'IT. La Commission d'établissement des faits propose que des notices à cet effet soient envoyées aux journaux suivants :

- European Journal of Public Health
- Archives of Environmental Health
- International Journal of Epidemiology

2- Les manquements du Pr. Rylander à l'intégrité scientifique ne prennent sens que dans le cadre de la stratégie conçue et menée par l'IT pour semer le doute sur la toxicité de la fumée, en particulier pour les non-fumeurs. Le destin d'une personne ne doit pas nous faire oublier que la culpabilité la plus impardonnable est celle d'une force institutionnelle et commerciale, l'IT, dont les objectifs et les intérêts sont en contradiction à la fois avec la santé publique et avec la science médicale. L'immense documentation issue de l'IT et rendue publique du fait des jugements prononcés contre cette industrie par les tribunaux américains montre que ces sociétés ont tenté de manipuler l'opinion pendant des décennies et que l'engagement ciblé de nombreux scientifiques a été un instrument privilégié de cette entreprise de désinformation. L'IT ne peut être considérée comme un partenaire crédible d'une recherche scientifique indépendante. La Commission propose qu'il soit désormais interdit aux membres de l'Université de solliciter un subside de recherche ou une fonction de consultant, directe ou indirecte, auprès de l'IT. Cette mesure vise à protéger l'intégrité scientifique des chercheurs.

3- L'interdiction proposée ci-dessus a probablement une portée plutôt symbolique compte tenu du contexte actuel. Or la Commission tient à ce que ses recommandations soient à la hauteur des défis à venir et propose donc que la Faculté et l'Université s'engagent dans une réflexion approfondie sur les liens entre recherche universitaire et secteur privé. Le financement privé de la recherche biomédicale est une réalité incontournable de l'innovation thérapeutique, en particulier dans le domaine pharmaceutique. Cela n'est pas nouveau et de tels partenariats sont nécessaires au progrès des thérapeutiques. Pourtant, c'est aujourd'hui la nature même des liens entre l'industrie et la recherche universitaire qui subit une mutation à grande échelle. De deux mondes distincts obéissant à leurs règles propres, on est passé de plus en plus souvent à une interpénétration profonde, due en particulier à l'impératif de valorisation économique du savoir universitaire. Comment organiser de tels partenariats de façon mutuellement bénéfique et en préservant la vocation première de l'Université, à savoir la recherche désintéressée de la vérité scientifique ? Voilà une question qui interpelle de façon urgente toute la communauté universitaire. La Commission souhaite que les autorités universitaires prennent des mesures proactives pour anticiper et maîtriser les développements dans ce domaine.

4- Le manque de vigilance qui avait cours à l'époque a facilité les graves manquements à l'intégrité scientifique dont Ragnar Rylander s'est rendu responsable. La Commission souhaite que soient rappelées à tous les membres de l'Université les règles désormais bien établies en matière de transparence et de révélation des conflits d'intérêts qui doivent régir leurs relations avec l'Université, les départements universitaires, les organismes de financement de la recherche et les journaux scientifiques. Par ailleurs, les défis posés à l'intégrité scientifique évoluent et demandent de la part de l'Université un travail suivi d'adaptation. Lorsque la nécessité de règles nouvelles apparaît, celles-ci doivent être instituées et assorties de sanctions en cas de violation. De plus, il convient que les directions de l'Université, des facultés et départements soient complètement informées des activités accessoires (consultants, implication dans des sociétés commerciales) des membres du corps professoral et intermédiaire et que les normes pour les curriculum vitae reflètent cette exigence. Cela vaut aussi pour les professeurs associés, poste dont l'utilité pour s'attacher des compétences extérieures à l'Université n'est plus à démontrer, mais qui ne doit pas devenir une occasion de laxisme administratif.

5. La Commission souhaite qu'une information, voire une formation spécifiques soient mises sur pied à l'attention des jeunes chercheurs, afin que ceux-ci acquièrent les moyens d'exercer lucidement cette vocation et sachent gérer sans naïveté et dans la pleine conscience de leur rôle propre des collaborations industrielles. La Commission propose que le Rectorat et les Décanats organisent une consultation sur la forme à donner à cette mission. Ce travail se situerait dans le prolongement de celui actuellement mené par le Rectorat pour étendre à l'ensemble des Facultés les directives sur l'intégrité dans la science. De telles

directives devraient faire l'objet d'un enseignement spécifique, dans lequel les chercheurs en activité devraient être impliqués, avec d'autres spécialistes.

Comme le Pr. Rylander est à la retraite et que la responsabilité administrative est prescrite¹¹⁵, le présent rapport n'a pas à proposer de mesures disciplinaires.

Ceci dit – et il convient de le redire sans relâche aux autorités politiques - la recherche biomédicale a besoin d'un socle solide de financement public, faute de quoi les principes d'éthique de la recherche défendus ici risquent de pâtir des coûts montants de la recherche de pointe, surtout dans des domaines comme la santé publique et la prévention, où le décalage entre le bien commun et certains intérêts privés semble souvent irréductible.

Enfin, la Commission tient à remercier M. Pascal Diethelm, le Dr. Jean-Charles Rielle et les professeurs Anthony Hedley et Martin McKee, qui ont joué un rôle essentiel dans l'élucidation de cette affaire.

Genève, le 6 septembre 2004

La Commission d'établissement des faits :

Pr. Alex Mauron, président

Pr. Alfredo Morabia

Pr. Thomas Perneger

Pr. Thierry Rochat

¹¹⁵ Conclusions et mesures du Rectorat (6 novembre 2001), §I.2.